

D2025-051

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023



A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée ;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

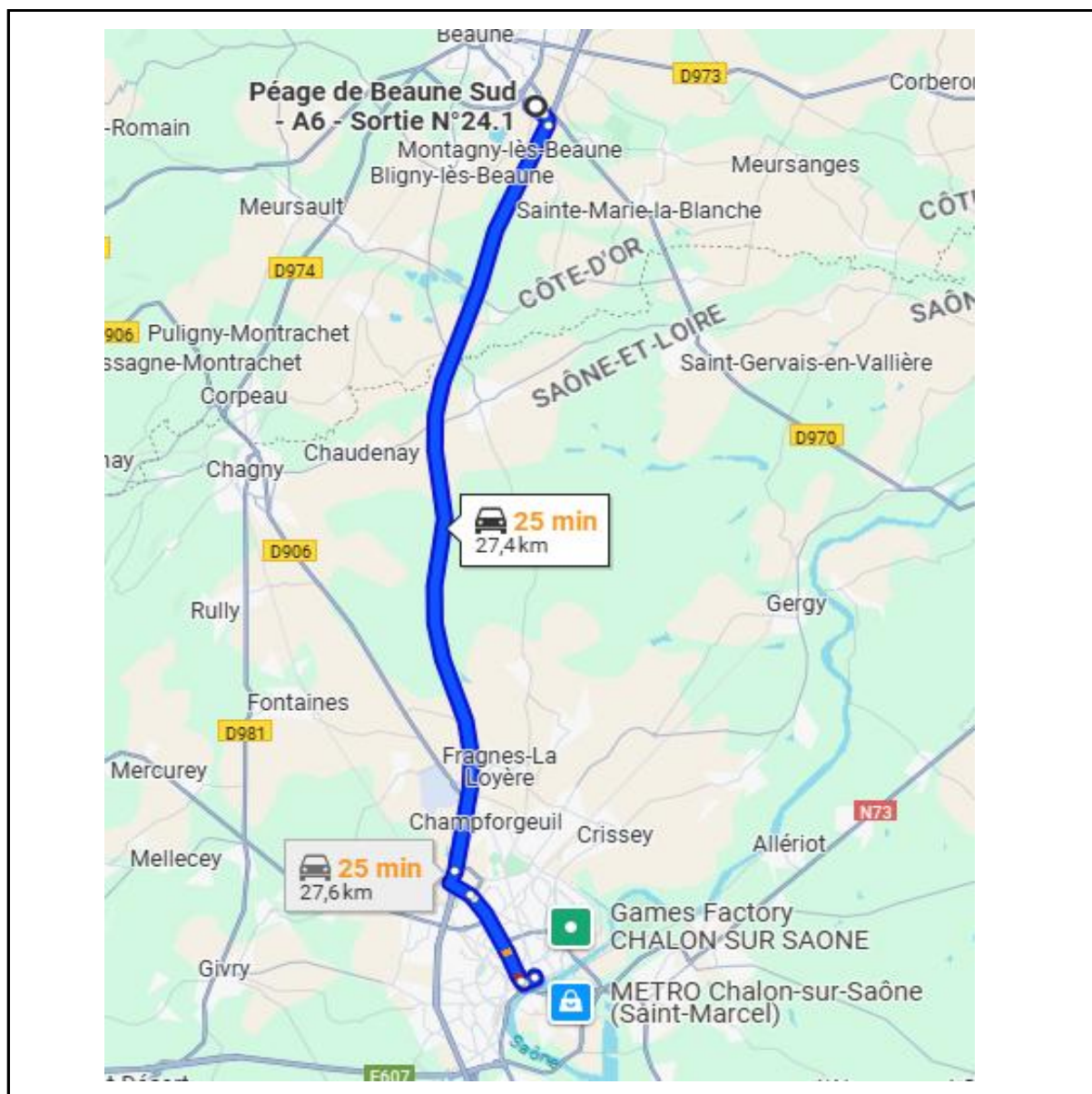
Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	1ere demande Non Non Non Non
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Beaune (Péage Sud) Aire de Péage de Beaune Sud 21200 Beaune Latitude 47.00318 - Longitude 4.854347
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Chalon-sur-Saône (Bus Station) Gare Routière Avenue Georges Pompidou 71100 Chalon-sur-Saône Latitude 46.780992 - Longitude 4.844335

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)
Temps de parcours (en heures et minutes)	30 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire Beaune (Péage Sud) - Chalon- sur-Saône (Bus Station)

Itinéraire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)

Itinéraire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)

Fréquence Hebdomadaire Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)

Jour/Itinéraire	Départs de Beaune (Péage Sud) - Chalon-sur-Saône (Bus Station)		Départs de Chalon-sur-Saône (Bus Station) - Beaune (Péage Sud)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	11h05	11h35	19h15	19h40
Mardi	11h05	11h35	19h15	19h40
Mercredi	11h05	11h35	19h15	19h40
Jeudi	11h05	11h35	19h15	19h40
Vendredi	11h05	11h35	19h15	19h40
Samedi	11h05	11h35	19h15	19h40
Dimanche	11h05	11h35	19h15	19h40
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52